



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-497

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation
18 rue de la Gare
du 5 au 9 janvier 2026 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 2 décembre 2025 par Monsieur Rémy LANDRY pour l'entreprise EIFFAGE VERQUIN, route départementale 937, 62131 VERQUIN,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de raccordement ENEDIS, 18 rue de la Gare, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE VERQUIN, route départementale 937, 62131 VERQUIN.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés, 18 rue de la Gare à ISBERGUES, à partir du 5 janvier jusqu'au 9 janvier 2026 inclus.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure et il sera interdit de dépasser.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-497

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 15 DEC. 2025

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 15 DEC. 2025